



Idées pour Rio: un Bureau pour le FGI

Le but fondamental du Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) est de contribuer activement à l'amélioration des politiques publiques relatives à Internet. Le Forum d'Athènes a montré la vitalité d'un débat libre entre les différentes parties prenantes sur un strict plan d'égalité. Mais cette spontanéité a eu pour conséquence un débat non dirigé et sans aucune conséquence pratique.

Le Forum de Rio jouera donc un rôle essentiel. Une répétition de celui d'Athènes marquerait en effet très probablement l'impuissance des forums multipartenaires à produire des effets utiles pour rendre plus efficace la Gouvernance d'Internet (GI) et, rapidement, conduirait à la suppression de ces Forums.

Il sera donc nécessaire d'analyser avec soin les leçons du Forum d'Athènes et de remédier à ses insuffisances, tout en garantissant l'efficacité du travail à la fois lors d'un forum et en ligne entre ces rencontres annuelles. Cela suppose d'orienter les débats, et après chaque Forum, d'en tirer les conséquences pour donner efficacité et visibilité au travail entre les réunions annuelles.

Pour l'heure, il est significatif de faire ressortir que bien après la réunion d'Athènes, nous sommes toujours dans la phase initiale de convocation du premier Forum, où aucun des mécanismes requis par l'Agenda de Tunis, voir référence [1], n'a été établi. Il s'agit, entre autres, de faire des recommandations sur les nouvelles questions ^[72 g], d'effectuer des consultations formelles sur la continuation du Forum ^[76], et de publier les travaux ^[72 1]. Si ces mécanismes n'ont pas été créés, c'est simplement pour la raison que le Bureau, également mentionné dans l'Agenda de Tunis ^[78 b], n'a pas encore été créé. Dans le même temps le Groupe de Conseil *ad hoc*, dont la mission est seulement d'aider à la convocation de la réunion inaugurale du FGI, semble encore en fonction, tout en outrepassant son mandat.

Il apparait ainsi que le Forum de Rio pourrait être l'étape décisive par laquelle le processus du FGI, sortant de sa phase de convocation initiale, entrerait réellement dans un processus coordonné, en accord avec l'Agenda de Tunis, et piloté par un pays hôte.

De plus, il pourrait être aussi l'étape où une coordination serait amorcée entre les trois prochains pays hôtes (Brésil, Inde et Égypte) afin d'ancrer les orientations de la Gouvernance d'Internet dans une meilleure prise en compte des besoins et attentes des pays émergents. Une telle coordination pourrait permettre d'élaborer un plan d'action pluriannuel assurant la continuité du travail du FGI et une recherche plus systématique des solutions. À titre de suggestion exploratoire, cette coordination dans le FGI pourrait devenir le noyau de la « coopération renforcée » mentionnée dans l'Agenda de Tunis, créant ainsi un couplage naturel entre deux processus qui autrement seraient divergents.

Dans cette perspective, il conviendra donc :

- de commencer très tôt la préparation du Forum,
- d'assurer une interactivité efficace entre les partenaires

- de définir les questions prioritaires qui structureront le débat

La clé du succès sera de situer le Forum de Rio dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de Tunis, et non dans celui d'un simple dialogue entre les partenaires. Le mandat du FGI stipule que le Forum devra débattre ^[72 a], conseiller ^[72 e], recommander ^[72 g] dans certains cas, et faciliter, dialoguer ^[72 b], ou échanger ^[72 d] dans d'autres cas. La première étape est de créer un bureau comme prévu dans l'Agenda de Tunis (§78 b en référence [1]).

Au cours des discussions du 16-17 février 2006 à Genève, et dans l'esprit des pratiques du SMSI, un nombre conséquent d'États, parmi lesquels le Brésil et la Chine, ont proposé de constituer un bureau multipartenaires formé de trois composantes : un bureau inter-gouvernemental, un bureau de la société civile, et un bureau du secteur marchand (CCBI), une combinaison qui a prouvé son efficacité pendant le sommet du SMSI. Cependant ce bureau à trois composantes a été fortement contrecarré par un autre groupe qui réclamait d'être reconnu comme un partenaire à part entière de plus, la dite « communauté internet », avec l'aide des États qui la soutiennent. La formation du Groupe de Conseil Multipartenaires (MAG) s'est faite de manière expéditive, et ce n'est pas une surprise que la plupart des membres non gouvernementaux du MAG soient en fait des représentants de la « communauté internet », un mélange particulier d'organisations à but non lucratif, de compagnies commerciales, et de quelques personnes de la société civile. Ainsi que le notait le Dr. Milton Mueller, (*traduit par l'éditeur*) « La taille du MAG était fixée à 40 sièges. Un groupe de 20 sièges était réservé aux gouvernements, et 20 autres à une combinaison du secteur marchand, de la société civile, et d'organisations académiques et techniques. La surprise numéro un est que dans les sièges non gouvernementaux, tous sauf une pincée, sont directement associés au système ICANN », (voir <http://www.icannwatch.org/article.pl?sid=06/05/18/226205&mode=thread>). Le représentant de CISCO était ravi de la composition du MAG. Au contraire, des voix discordantes venaient de l'absence de consensus dans la société civile, concernant la composition du MAG.

Une suggestion est donc de former un bureau à **quatre** composantes : un bureau inter-gouvernemental, un bureau de la société civile, un bureau du secteur marchand, plus un bureau de la « communauté internet », qui pourrait accueillir les 20 membres non gouvernementaux du MAG actuel, et les cinq conseillers spéciaux du président du MAG. On peut supposer que les membres de ce bureau de la « communauté internet » seraient satisfaits d'une présidence par Nitin Desai, puisqu'ils l'ont applaudi pour sa gestion du FGI. On imagine que ce serait un bon compromis, et le MAG se dissoudrait facilement, car les membres non gouvernementaux n'auraient pas à défendre leurs sièges, qu'ils échangeraient pour des sièges plus permanents.

Selon les paroles de Nitin Desai le 16 février 2006, matin, au sujet du bureau inter-gouvernemental : (*traduit par l'éditeur*) « Dans le cas des États membres, il y a un processus très simple aux Nations Unies, qui est d'usage facile, c'est de se retourner vers les groupes régionaux et de dire que nous avons besoin de deux noms par groupe, et ils ont leur propre processus ». Le Brésil, en tant que pays hôte, est membre *de officio* du Bureau. Ensuite, chaque bureau peut appliquer ses règles de procédure dans sa propre communauté. Pour les États membres, ce serait les règles bien connues des Nations Unies ; pour la Société Civile et le secteur marchand, leurs pratiques du SMSI ; et la « communauté internet » aurait à établir ses propres règles, ce qu'elle devrait pouvoir faire, car cette communauté est exceptionnement douée pour l'auto-organisation.

Dans ce cadre à quatre composantes, les gouvernements pourraient élaborer et approuver des recommandations par consensus, comme au SMSI, et la société civile procéderait selon son mécanisme de « consensus approximatif ».

Le Bureau à quatre composantes, donc un bureau dans l'esprit multi-partenaires, ne traiterait que les questions de procédure, et non de substance. Ainsi la voie serait ouverte à la formation d'un Comité Scientifique International (CSI) pour traiter les questions de substance. Ceci mettrait un terme à la confusion actuelle du MAG, qui opère de manière indécise à la fois dans les questions de

procédure et de substance.

Des suggestions pour une structure du CSI, et une gestion de la documentation sont en annexe.

*o*o*o*

RÉFÉRENCES

[1] extraits de l'**Agenda de Tunis**.

72 Nous invitons le Secrétaire général de l'ONU à réunir, selon une approche ouverte et non exclusive, d'ici au deuxième trimestre de 2006, un nouveau forum destiné à établir entre les multiples parties prenantes un dialogue sur les politiques à suivre qui sous le nom de *Forum sur la gouvernance de l'Internet* aura pour mandat:

- a) de traiter les questions de politique publique relatives aux principaux éléments de la gouvernance de l'Internet en tant que moyens de contribuer à la viabilité, la robustesse, la sécurité, la stabilité et le développement de l'Internet;
- b) de faciliter le dialogue entre les organes s'occupant de différentes politiques publiques internationales multisectorielles concernant l'Internet et de débattre de questions qui ne relèvent pas de la compétence d'un organe déjà existant;
- c) de maintenir la liaison avec les organisations intergouvernementales et d'autres institutions appropriées sur les questions relevant de leur mandat;
- d) de faciliter l'échange d'informations et de meilleures pratiques et, à cet égard, d'utiliser pleinement les compétences des communautés universitaires, scientifiques et techniques;
- e) de conseiller toutes les parties prenantes en vue de proposer les moyens qui permettront que l'Internet soit disponible et abordable plus rapidement dans le monde en développement;
- f) de renforcer et accroître l'engagement des parties prenantes, en particulier celui des pays en développement, dans les mécanismes de gouvernance de l'Internet existants et/ou futurs;
- g) de recenser les nouvelles questions, et de les porter à l'attention des organes compétents et du public en général et, s'il y a lieu, de faire des recommandations;
- h) de contribuer au renforcement des capacités en vue de la gouvernance de l'Internet dans les pays en développement, en s'appuyant pleinement sur les sources de savoir et de compétences locales;
- i) de promouvoir la prise en compte des principes du SMSI dans les mécanismes de gouvernance de l'Internet et de l'évaluer régulièrement;
- j) de traiter, entre autres, des questions relatives aux ressources fondamentales de l'Internet;
- k) d'aider à trouver les solutions aux problèmes découlant de l'utilisation et de la mauvaise utilisation de l'Internet, qui préoccupent particulièrement l'utilisateur ordinaire;
- l) de publier ses travaux.

73 Le Forum sur la gouvernance de l'Internet, dans son fonctionnement et sa fonction, aura un caractère multilatéral, multi-parties prenantes, démocratique et transparent. Pour ce faire, le Forum proposé pourrait:

- a) s'inspirer des structures existantes de gouvernance de l'Internet, l'accent étant mis en particulier sur la complémentarité entre toutes les parties prenantes participant à ce processus (gouvernements, entités du secteur privé, société civile et organisations intergouvernementales);

- b) être doté d'une structure légère et décentralisée et faire l'objet d'examens réguliers;
- c) se réunir régulièrement, selon les besoins. Les réunions du Forum pourraient, en principe, être liées aux grandes conférences pertinentes des Nations Unies pour profiter notamment de l'appui logistique dont elles disposent.

78 Le Secrétaire général de l'ONU devrait inviter toutes les parties prenantes et les parties concernées à participer à la réunion inaugurale du Forum dans le souci d'une représentation géographique équilibrée. Il devrait également:

- a) faire fond sur les ressources appropriées que peuvent fournir toutes les parties prenantes concernées, notamment les compétences bien établies de l'UIT, comme l'a fait ressortir le processus du SMSI;
- b) mettre en place un bureau efficace et économique pour appuyer le Forum en assurant la participation des multiples parties prenantes.

source: Agenda de Tunis

*o*o*o*

Annexe

Des suggestions pour le FGI de Rio

Au delà de la gestion logistique des hôtels/visas et d'une infrastructure internet, il serait bien plus significatif que le Brésil se donne un rôle moteur en suscitant participation et débats centrés sur les questions centrales de la GI.

Du fait de sa première manifestation, il faut reconnaître que l'organisation du FGI d'Athènes était fort tardive et manquait de précision dans la définition du programme. Il faut retenir au moins 6 mois à l'avance (et non 4 semaines) les experts dont on souhaite la participation dans les plénières et les ateliers. Ces contraintes de temps sont bien connues et habituelles pour organiser une manifestation internationale.

A - COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Il est donc suggéré de mettre en place sans délai un Comité Scientifique International (CSI) pour travailler à la définition du programme du FGI de Rio, y compris les événements associés. Les tâches du CSI pourraient être :

1. - Se baser sur l'Agenda de Tunis pour définir les priorités;
2. - Identifier les « questions nouvelles » nécessitant sensibilisation et débats;
3. - Évaluer les thèmes du FGI discutés à Athènes, et faire une synthèse des contributions et positions;
4. - Déterminer les modifications souhaitables et les orientations pour Rio;
5. - Produire le contenu technique pour un appel à contributions au FGI et événements associés à Rio;
6. - Organiser l'examen, les retouches et la sélection des contributions proposées;
7. - Choisir un programme, conférenciers invités, rapporteurs, et autres contributeurs;
8. - Passer en revue les progrès de l'Agenda de Tunis;
9. - Produire un rapport sur le contenu de la réunion (FGI et événements associés);
10. - Produire des essais de recommandations sur les questions nouvelles.



Pour bien se situer dans le cadre du FGI, la constitution et le fonctionnement du CSI pourrait être englobé par le lancement d'une coalition dynamique (CD). Les membres de cette CD seraient logiquement les prochains pays hôtes, ou les organisations qui les représentent, plus tous autres volontaires pour contributions actives. Des groupes de la société civile seront certainement intéressés.

Comme le temps passe, la mise en place du CSI ne devrait pas attendre.

MEMBRES DU CSI

Tenant compte de la nature du FGI, les membres du CSI devraient composer une diversité d'expertise couvrant, entre autres, les domaines politique, juridique, technique, linguistique, culturel, sociétal et économique. Il pourrait être raisonnable de viser un nombre de 40 à 50 personnes. De plus, les débats et les choix dans le CSI pourraient par moments appeler d'autres experts proposés et approuvés par les membres du CSI.

La sélection des membres du CSI pourrait s'effectuer par cooptation, basée sur les compétences personnelles, comme il est d'usage dans les domaines scientifiques. Pour être clair, le fait de représenter un gouvernement, une institution, ou un groupe de pression, ne constituerait **pas** un motif de sélection adéquat.

B - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE DOCUMENTS

Le mandat du FGI, tel qu'il est défini au § ^[72], ne pourrait pas être mis en œuvre sans échanger des documents. Les listes de discussion et les contributions aux manifestations diverses sont utiles. Néanmoins, leur ratio signal/bruit est variable, et les moyens de les référencer sont chaotiques. Quelques principes organisationnels sont nécessaires pour accumuler de l'information de valeur et la rendre facilement accessible.

Il y a longtemps que le milieu internet utilise une méthode appelée « Requête Formelle de Commentaires » (RFC), qui semble un compromis équilibré entre souplesse de distribution et stabilité d'archivage. Une méthode similaire a été proposée pour gérer les documents dans le FGI (par un délégué indonésien, dit-on).

Cette série de documents pourrait être nommée RFC4D (RFC pour le développement).

Les numéros des RFC4D pourraient être une séquence unique (comme à l'IETF), mais du fait de la diversité des domaines du FGI, il serait sans doute plus pratique de créer un nombre limité de classes de documents. À chaque classe serait associé un registre unique.

Certains pays ou institutions auraient à se porter volontaires pour gérer un registre de RFC4D (numéro, date, auteurs, titre, etc.). Plusieurs sites d'archives seraient à mettre à disposition par volontariat pour permettre le téléchargement des documents. Des outils d'accès (navigateur, moteur de recherche, éditeur, etc.) devraient être offerts en logiciel source libre (gratuit). Les documents originaux pourraient être rédigés dans une langue des Nations Unies, et traduits par la suite dans d'autres langues selon besoin. Des bienfaiteurs pourraient offrir de prendre en charge une partie des coûts impliqués.

La réalisation initiale d'un tel dispositif requiert des ressources modestes, car le nombre de RFC4D ne sera probablement pas considérable pendant quelques années.

Pour s'assurer que le dispositif de RFC4D convient aux besoins des utilisateurs, son organisation pourrait être définie dans le cadre d'une CD, disons la coalition dynamique de RFC4D. Des groupes de la société civile seraient certainement portés à soutenir cet effort.

Serait-il possible que cette ressource partagée soit initialement offerte par le Brésil ? Il en



résulterait certainement un renforcement de l'esprit de coopération entre les partenaires, et ce serait un signal clair aux pays du monde moins développé que de nouvelles voies leur sont ouvertes pour exprimer leurs vues.

*o*o*o*

Sigles:

CD	Coalition Dynamique	MAG	Groupe de Conseil Multi-partenaires
CSI	Comité Scientifique International	RFC	Requête Formelle de Commentaires
FGI	Forum de la Gouvernance Internet	RFC4D	RFC pour le développement
GI	Gouvernance de l'Internet	SG	Secrétaire-Général
IETF	Internet Engineering Task Force	SMSI	Sommet Mondial sur la Société de l'Information
ITU	International Telecommunications Union	UN	Nations Unies, United Nation

*o*o*o*

EUROLINC est une association sans but lucratif fondée pour la promotion du **multilinguisme** dans l'internet. Elle est accréditée par le SMSI.

[mailto: info@eurolinc.eu](mailto:info@eurolinc.eu)